AMBROISIE

Vie de la commune

Publié par:

Publié le : 23 Jul 2026 14:30

Si l'ambroisie est prÃ©sente sur votre terrain, vous
Ãªtes invitÃ©(e) Ã l'Ã©liminer avant sa floraison afin de limiter la dispersion du pollen.

Si vous constatez la prÃ©sence d'ambroisie dans un espace public,
merci de nous le signaler.

Vous pouvez consulter le guide complet sur le site de la communautÃ© de communes :Â
https://www.valsdudauphine.fr/vos-serv ... ie-participez-a-la-lutte/